



PREMIUM 7 2012

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa3, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings A+), émetteur du produit.

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

PREMIUM 7 2012 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50 (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Un possible remboursement anticipé ou à l'échéance assorti d'une prime de remboursement de 7 % par année écoulée si, au moins un des 20 jours ouvrés de chaque période annuelle de constatation, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus ;
- Sinon, si l'indice a toujours clôturé en baisse par rapport à son niveau d'origine lors de chaque jour ouvré des 8 périodes annuelles de constatation :
 - soit, le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial ;
 - soit, le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors son capital diminué de la baisse de l'indice.

Pour bénéficier de la hausse de l'indice sur 8 ans, ou de la protection du capital jusqu'à 60 % de la baisse de l'indice, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 7 % par an en cas de forte hausse de l'indice.



Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

L'INDICE EURO STOXX 50, UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PREMIUM 7 2012 est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

À titre indicatif, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 au 30 avril 2012 est de 2306,43 points. Une baisse de 60 % de cet indice l'amènerait à un niveau de 922,57 points.

Niveaux historiques entre le 1^{er} mai 1997 et le 30 avril 2012

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, 30 avril 2012

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Tous les ans, la performance de l'indice est observée pendant 20 jours, période annuelle de constatation, et non pas uniquement à une seule date de constatation.

De l'année 1 à 7

Au cours des 20 jours ouvrés de chaque période annuelle de constatation :

- Si l'indice clôture au moins une fois à son niveau d'origine ou au-dessus, l'Effet Premium se déclenche alors, l'investisseur est remboursé par anticipation et reçoit à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 7 % par année écoulée

Soit un taux de rendement actuariel brut de maximum 7 %.

- Sinon, le produit continue jusqu'à l'année suivante.

À l'échéance

Au cours des 20 jours ouvrés de la dernière période de constatation :

- Si l'indice clôture au moins une fois à son niveau d'origine ou au-dessus, l'Effet Premium est déclenché et l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

8 coupons de 7 %, soit une prime de 56 %

Soit un taux de rendement actuariel brut de 5,7 %.

- Si l'indice clôture à chaque fois en dessous de son niveau d'origine, il y a deux possibilités :
 - Soit l'indice ne clôture pas, le dernier jour de la dernière période de constatation, en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

- Soit l'indice clôture, le dernier jour de la dernière période de constatation, en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors à l'échéance :

Le capital diminué de la performance finale de l'indice
L'investisseur subit une perte en capital équivalente à la baisse de l'indice

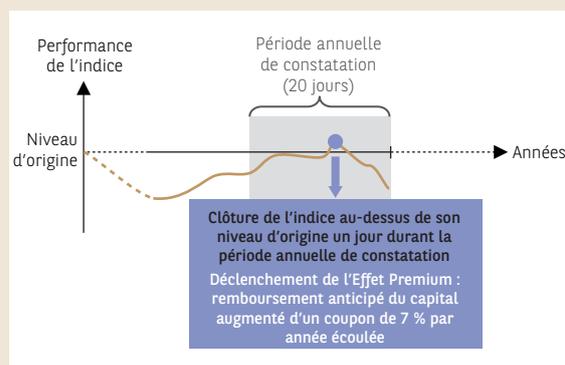
La perte en capital peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.

L'EFFET PREMIUM

L'Effet Premium permet d'augmenter les possibilités de remboursement anticipé et de versement de coupons.

Il suffit qu'à l'un des 20 jours ouvrés d'une période annuelle de constatation, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, pour que l'investisseur soit remboursé et reçoive un coupon de 7 % par année écoulée et ce, même si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine les 19 autres jours ouvrés de cette période.

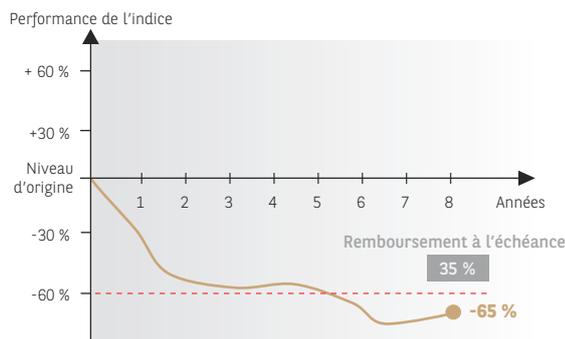
Il reçoit alors son capital initial augmenté d'un coupon de 7 % par année écoulée.



ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

● Performance de l'indice ■ Remboursement - - - - - Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance

Scénario défavorable : baisse de l'indice de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine

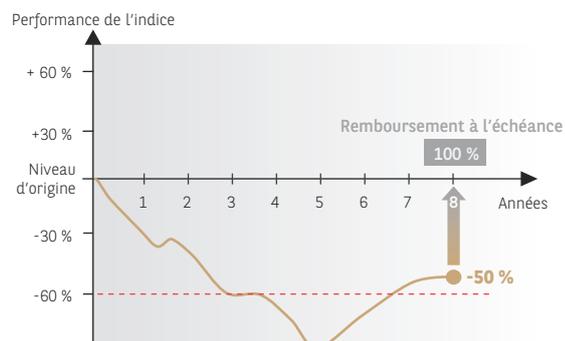


L'indice baisse de manière régulière au cours des 8 ans. Tout au long des 8 ans, il ne clôture pas une fois à son niveau d'origine ou au-dessus.

Le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse de 65 % par rapport à son niveau d'origine.

Remboursement : capital initial - 65 % = 35 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de -12,3 %** (identique à celui de l'indice).

Scénario intermédiaire : l'indice clôture en baisse modérée par rapport à son niveau d'origine

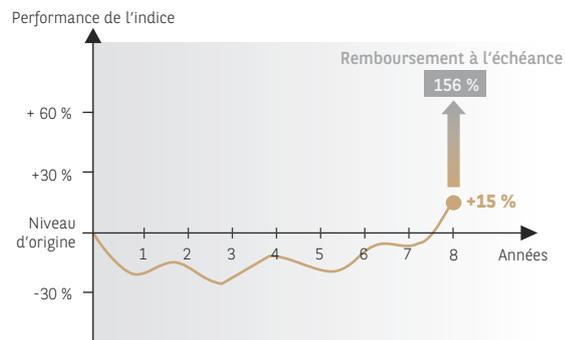


L'indice baisse fortement les cinq premières années avant d'augmenter sur les trois années restantes. L'indice clôture cependant toujours en baisse par rapport à son niveau d'origine pendant les 8 années.

Le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice est en baisse de 50 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.

Remboursement : capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %** (contre un taux de rendement actuariel brut de -8,3 % pour l'indice).

Scénario favorable : l'indice clôture en hausse à l'issue de la 8^{ème} année



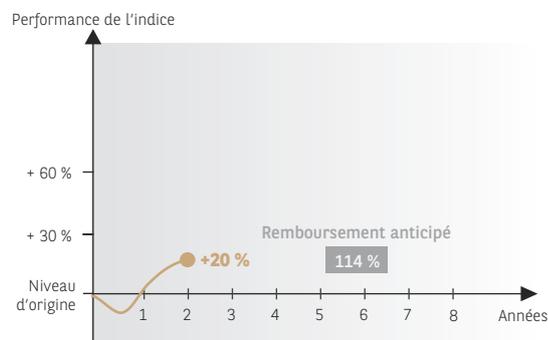
L'indice ne retrouve son niveau d'origine qu'au bout de 8 ans.

L'indice clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine au moins un des 20 jours ouvrés de la dernière période de constatation. Le dernier jour de cette période, il clôture en hausse de 15 %.

L'effet Premium se déclenche alors et l'investisseur reçoit 8 coupons de 7 %, soit une prime de 56 %.

Remboursement : capital initial + 56 % = 156 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 5,7 %** (contre 1,8 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé



L'indice baisse continuellement la première année.

Le dernier jour de la seconde période annuelle de constatation, l'indice est en hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine. L'effet Premium se déclenche alors : l'investisseur est remboursé par anticipation et reçoit 2 coupons de 7 %.

Remboursement : capital initial + 2 x 7 % = 114 % du capital initial, **soit un taux de rendement actuariel brut de 6,8 %** (contre 9,5 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les périodes annuelles de constatation et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- Chaque année, la performance de l'indice est constatée pendant une période de 20 jours et non pas à une date unique. Les possibilités de remboursement anticipé et de versement de coupons sont ainsi augmentées. Si l'Effet Premium se déclenche, l'investisseur reçoit en plus de son capital autant de coupons de 7 % que d'années écoulées.
- Le gain potentiel est de 7 % par an même si la performance de l'indice est comprise entre 0 % et 7 %.
- Si l'indice est en baisse de plus de 60 % tous les jours de la dernière période de constatation à l'exception du dernier, le capital est entièrement remboursé à l'échéance. La protection du capital à l'échéance n'est en effet conditionnée qu'à une baisse de l'indice de plus de 60 % le dernier jour de la dernière période de constatation.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital : si, à chacun des 20 jours ouvrés de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine et, que le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- Le gain est plafonné à 7 % par an, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche du dernier jour de la dernière période de constatation si l'indice est en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit

Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

• Code ISIN	FR0011235795
• Forme juridique des Titres de créance	Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
• Émetteur	BNP Paribas S.A. (AA-/Aa3/A+)
• Valeur nominale	1 000 €
• Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
• Souscription	Du 15 mai 2012 au 20 juillet 2012. Le prix de souscription progressera de 993,50 € à 1 000 € entre ces dates (soit une rémunération au taux équivalent annuel de 3,5 % pendant la période de souscription).
• Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.
• Sous-jacent/indice	Indice Euro Stoxx 50 (code ISIN : EU0009658145)
• Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	20 juillet 2012
• Périodes annuelles de constatation	Du 25 juin 2013 au 22 juillet 2013 (inclus) ; du 24 juin 2014 au 21 juillet 2014 (inclus) ; du 23 juin 2015 au 20 juillet 2015 (inclus) ; du 23 juin 2016 au 20 juillet 2016 (inclus) ; du 23 juin 2017 au 20 juillet 2017 (inclus) ; du 25 juin 2018 au 20 juillet 2018 (inclus) ; du 25 juin 2019 au 22 juillet 2019 (inclus).
• Dates de remboursement anticipé	29 juillet 2013 ; 28 juillet 2014 ; 27 juillet 2015 ; 27 juillet 2016 ; 27 juillet 2017 ; 27 juillet 2018 ; 29 juillet 2019
• Dernière période de constatation	Du 16 juin 2020 au 13 juillet 2020 (inclus)
• Date de constatation finale	13 juillet 2020
• Date d'échéance	20 juillet 2020
• Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
• Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance avec une fourchette prix achat/vente nulle.
• Valorisation	Quotidienne
• Cotation	Euronext Paris
• Règlement/livraison	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Premium 7 2012 (les « Titres de créance ») sont des **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, cotés sur Euronext Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance. Les Titres de créance sont notamment proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constituent pas une offre d'adhésion à un contrat d'assurance vie, une offre, une recommandation, une invitation ou une acte de démarchage visant à souscrire ou acquérir les Titres de créance. **BNP Paribas invite les investisseurs à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF et attire leur attention sur le fait qu'en acquérant des Titres de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur BNP Paribas.** Chaque investisseur potentiel a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer la faisabilité, les risques, les avantages, les inconvénients liés à l'acquisition des Titres de créance et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les sociétés de Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres de créance par BNP Paribas Arbitrage S.N.C., agissant en tant que preneur ferme, pourra intervenir par voie d'offre en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier. Le prospectus des Titres de créance a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 mai 2012. Le prospectus des Titres de créance est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur www.privalto.fr. L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.